

MAIRIE D'ASNELLES

14960



☎ : 02 31 22 35 43
FAX : 02 31 21 99 45



ARRETE MUNICIPAL

2016-43

**Portant INTERDICTION de
STATIONNEMENT
Rue de l'Église**

Le Maire de la Commune d'ASNELLES,

Vu le C.G.C.T.

Vu le Code de la Route,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement de tous les véhicules sur une partie de la rue de l'Église,

ARRETE

Article 1 : Le **stationnement** de tous les véhicules est **interdit**, à partir du panneau situé à la hauteur du 8 rue de l'Église, jusqu'à l'angle de la rue de la Dîme.

Article 2 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Gendarmerie Nationale et au garde-champêtre de la commune.

Fait à Asnelles, le 13 juillet 2016,

Le Maire,

Alain SCRIBE

